



**Direction générale de la mondialisation,
de la culture, de l'enseignement
et du développement international**
*Délégation pour l'action extérieure des
collectivités territoriales*

Paris, le 21 décembre 2017

COMMUNIQUE

Ouverture de l'appel à projets en soutien à la coopération décentralisée franco-tunisienne

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE, Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales) ouvre son **appel à projets** 2018 en soutien à la coopération décentralisée pour les collectivités territoriales françaises et les collectivités territoriales tunisiennes.

L'appel à projets sera lancé en 2 temps du fait des élections municipales prévues le 25 mars 2018 en Tunisie :

- 1- Les projets pourront être déposés du **21 décembre 2017 jusqu'au 17 mars 2018** ;
- 2- Et après les élections municipales **du 2 avril 2018 au 22 juin 2018**.

Les projets devront être portés conjointement par des collectivités territoriales françaises et tunisiennes et ciblés sur les actions de formation des cadres territoriaux tunisiens dans les secteurs prioritaires suivants :

Quatre thématiques sont proposées :

- Gestion des services techniques des collectivités locales : le renforcement des capacités permettant d'améliorer l'efficacité et la qualité des services publics concernés (telle la police municipale pour la protection de l'environnement et la sécurité touristique).
- Aménagement du territoire : dans le cadre de la communalisation du territoire national tunisien, de nouvelles communes ont été créées et certaines élargies. La gestion des espaces ruraux, le lien entre territoires ruraux et territoires urbains et le développement local seront des domaines nouveaux pour les communes concernées, d'où le besoin d'expertise pour la gestion des espaces (problèmes sociaux, circulation et mobilité). Une attention particulière sera portée sur les territoires de l'intérieur.
- Environnement et climat : assainissement, collecte et traitement des déchets. Mission complexe des collectivités tunisiennes, celles-ci doivent répondre aux besoins des citoyens, qu'il faut traiter institutionnellement, techniquement et financièrement. Le transfert d'expériences des collectivités françaises est souhaité. De plus, le climat reste une priorité globale depuis la COP21 qui doit se décliner en Tunisie, pays particulièrement vulnérable au changement climatique.
- Citoyenneté : dans le contexte des premières élections locales libres et transparentes en Tunisie, il apparaît essentiel de sensibiliser les populations locales sur le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux, en y associant éventuellement la contribution de la société civile.

Cet appel à projets vise à renforcer les capacités des collectivités territoriales tunisiennes, en stimulant la mise en place d'actions de formation des cadres territoriaux tunisiens et favoriser de nouvelles coopérations entre la Tunisie et la France.

Cette initiative souligne la volonté des deux pays de développer la coopération entre leurs autorités locales respectives au bénéfice des populations.

Pour consulter le règlement, rendez-vous sur le site de [France Diplomatie](#) pour les collectivités territoriales françaises, et sur le [Portail des collectivités locales](#) pour les collectivités territoriales tunisiennes.

Contacts :

- **Anne-Marie Mevel-Reingold**, chargée de mission, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales : anne-marie.reingold@diplomatie.gouv.fr
- **Anne Bourdy**, Conseillère de Coopération et d'Action culturelle adjointe, Directrice adjointe de l'Institut Français de Tunisie : anne.bourdy@diplomatie.gouv.fr.



Le programme d'appui français à la coopération décentralisée franco-tunisienne s'effectue en partenariat avec le Ministre des Affaires locales et de l'Environnement de Tunisie.

Retrouvez le Livre blanc « Diplomatie et territoires » sur [France Diplomatie](#).



Suivez l'actualité de la coopération décentralisée sur [@CNCD_fr](#)